



Compte administratif 2025

Annexe 2 – Annexe Citoyens



Conseil municipal du 22 juin 2026

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015) et de l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité doit accompagner son compte administratif d'une **présentation courte et claire**, permettant à toutes et tous de comprendre l'essentiel des informations financières.

Le compte administratif complet, et notamment son rapport détaillé de présentation transmis aux membres du conseil municipal, répond déjà en grande partie à cette exigence.

Cependant, afin de rendre la lecture encore plus accessible et de mettre en lumière les principaux enjeux budgétaires de l'année, la Ville de Dijon a choisi de proposer ce document synthétique, qui présente de manière concise le contexte financier et les données clés du compte administratif 2025.

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, l'intégralité du rapport de présentation du compte administratif est consultable sur le site Internet de la Ville de Dijon, après son adoption par le conseil municipal.

Synthèse du Compte administratif 2025

2025 en un coup d'œil

-  **38 M€** d'épargne brute
-  **9,8 M€** de dette remboursée
-  **2,4 ans** de capacité de désendettement
-  **50 M€** d'investissement
-  **Stabilité** des taux d'imposition

Budget exécuté



- **282,2 M€** de recettes
- **255,3 M€** de dépenses
- soit **+ 26,9 M€** d'excédent sur l'année.

Après reprise des résultats des années précédentes (- 9,8 M€), et financements des projets déjà engagés et reportés en 2026 (8,3 M€).

- **8,8 M€ disponibles à fin 2025**
pour financer les actions futures

Des finances saines pour préparer l'avenir



- Maintenir et accélérer son niveau d'investissement sur son patrimoine.
- Poursuivre le développement et la transition écologique et énergétique de son territoire.
- Soutenir l'activité économique locale.
- Renforcer les actions sociales.
- Faire face aux contraintes nationales, notamment aux efforts demandés aux collectivités pour réduire la dette publique.

Une épargne qui progresses : signe de bonne gestion



L'épargne brute – l'argent disponible une fois les dépenses courantes réglées – atteint :

- **38 M€** en 2025
(soit **+ 3 M€** de plus qu'en 2024)

Elle permet de :

- financer les investissements,
- rembourser la dette,
- limiter le recours à l'emprunt (aucun nouvel emprunt réalisé en 2025).

Une capacité de désendettement très favorable



La Ville mettrait :

- **2,4 ans** pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne annuelle.

A titre de comparaison, le seuil de vigilance est fixé à 10 ans : la Ville de Dijon en est très loin, signe d'une situation financière saine.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EN CHIFFRES

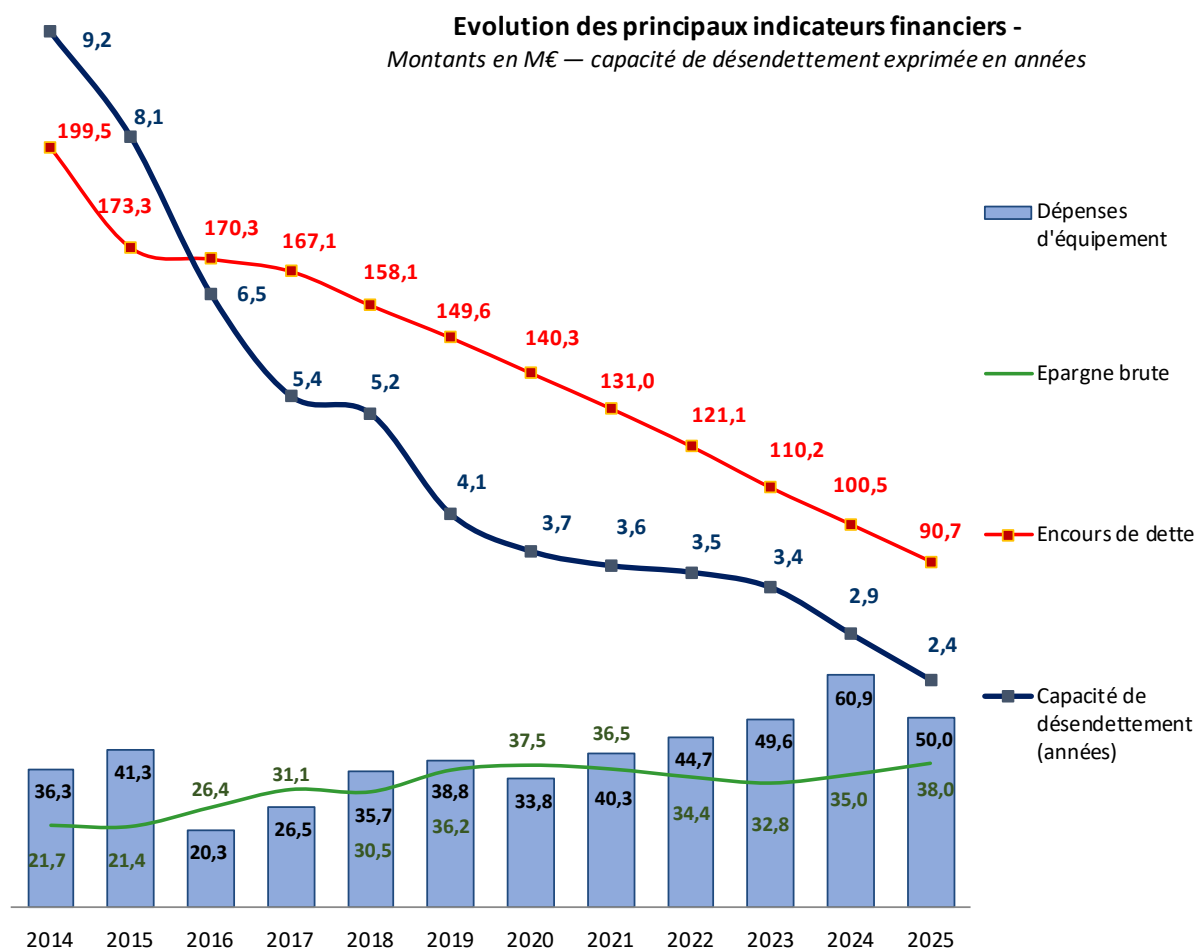
Le compte administratif 2025 montre que la Ville de Dijon dispose de finances solides, lui permettant de continuer à investir dans les services du quotidien, la transition écologique, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

■ Un budget 2025 excédentaire :

En 2025, les dépenses se sont établies à 255,3 millions d'euros (M€), et les recettes à 282,2 M€, soit + 26,9 M€ d'excédent sur l'année.

Après reprise des résultats des années précédentes, et financements des projets déjà engagés et reportés en 2026, **le résultat disponible à fin 2025 s'établit à 8,8 M€** pour financer les actions futures.

■ Des indicateurs financiers tous au vert :



La Ville présente, fin 2025, **une situation budgétaire solide**, en amélioration quasi-continue depuis 2014.

¹ Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

→ Une épargne en hausse : un signe de bonne santé financière

L'épargne brute, également appelée capacité d'autofinancement, constitue un indicateur financier clef de la santé financière d'une collectivité. Elle correspond à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement (recouvrant les dépenses et les recettes courantes de la collectivité), disponible pour financer les investissements et rembourser la dette. Sa préservation constitue un enjeu majeur pour la Ville de Dijon.

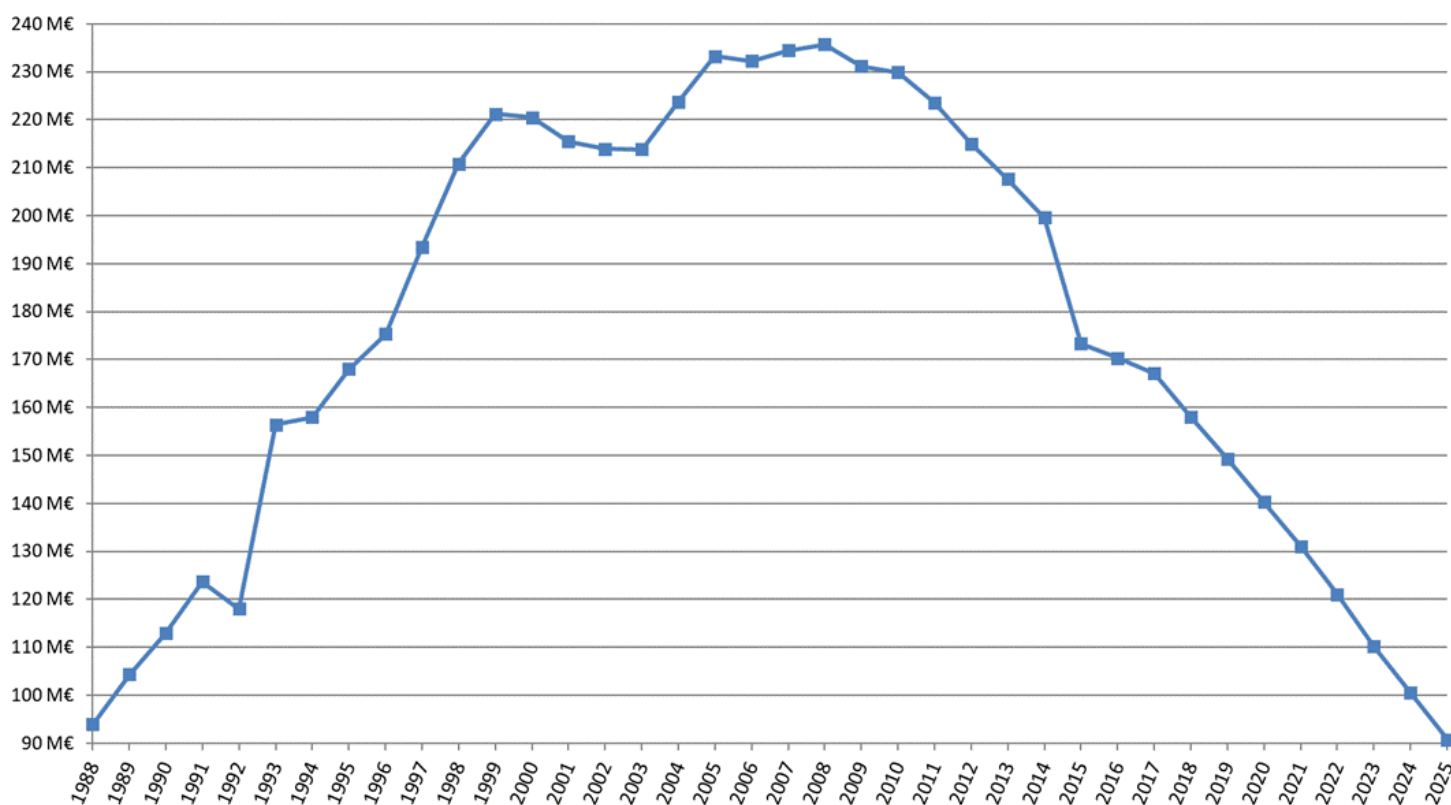
En 2025, cette épargne s'élève à **38 M€** (contre 35 M€ en 2024), en progression de **+ 3 M€**, ce qui renforce la capacité d'action de la Ville pour les années à venir, constitue une base de départ solide pour le nouveau mandat municipal (2026-2032).

→ Une dette qui continue de baisser

Résultat d'une gestion rigoureuse, l'encours de dette de la Ville de Dijon passe de 100,5 M€ en 2024 à 90,7 M€ en 2025, soit **9,8 M€ de dette en moins en un an**.

Depuis le pic atteint en 2008, la dette a été réduite de - 61,5 % : de 235,7 M€ à 90,7 M€ à fin 2025, soit une baisse de plus de 145 M€ en 17 ans.

Evolution de l'encours de dette de la Ville de Dijon depuis 1988



→ Une capacité de désendettement très favorable

La capacité de désendettement indique combien d'années il faudrait pour rembourser toute la dette en utilisant uniquement l'épargne annuelle.

En 2025, elle s'établit à **2,4 ans**

A titre de comparaison, le seuil de vigilance communément admis² est fixé à 10 ans.

→ La Ville en est donc très loin, ce qui traduit une situation financière saine.

² Le seuil d'alerte communément admis se situant, quant à lui, au-delà de 12 ans, voire 15 ans.

→ Des finances saines pour préparer l'avenir

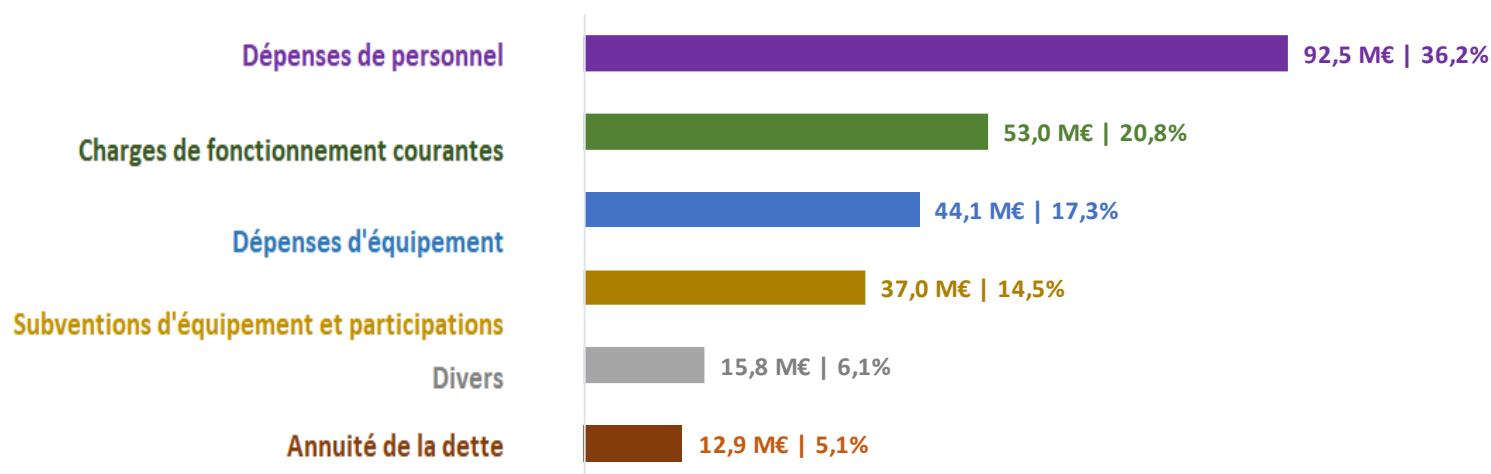
Cette situation budgétaire saine permet à la Ville de Dijon de :

- **Réaliser les investissements incontournables dans un contexte d'urgence climatique et environnementale** (rénovation énergétique des bâtiments, nouveaux espaces verts, adaptation de l'urbanisme, etc.).
- **Soutenir l'économie locale et renforcer l'attractivité du territoire**, grâce à des investissements réguliers dans les équipements publics, les services du quotidien et les infrastructures culturelles, éducatives et sportives qui participent au rayonnement de la Ville.
- **Renforcer l'action sociale et le lien social** notamment avec le soutien apporté au Centre communal d'action sociale, aux différentes associations et aux Maisons d'éducation populaire dans les différents quartiers de la Ville.
- **Faire face aux contraintes nationales**, notamment aux efforts demandés aux collectivités pour réduire la dette publique.

RÉPARTITION PAR POSTES BUDGÉTAIRES

Compte administratif 2025

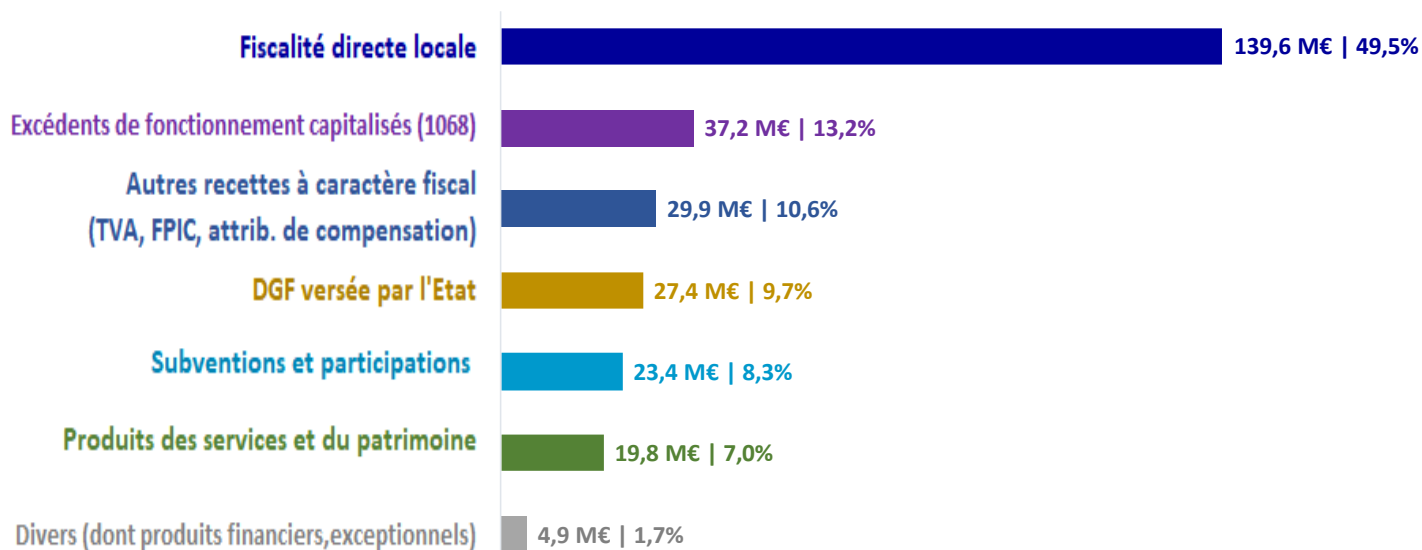
▪ Répartition des dépenses réelles = 255,3 M€ au CA 2025



- **Les charges de personnel** représentent le poste de dépenses le plus important (92,5 M€).
- **Les charges de fonctionnement dites courantes**³ correspondent notamment aux dépenses d'énergie et de fluides, de prestations de services et aux dépenses liées aux services externalisés, redevances, logiciels, dépenses exceptionnelles etc. (53 M€).
- **Les dépenses d'équipement** (hors subventions) comprennent les études, acquisitions diverses et travaux (44,1 M€).
- **Les subventions d'équipement** (investissement) **et les participations** de la Ville au fonctionnement d'associations, ainsi que les redevances et compensations diverses versées aux délégataires de services publics représentent un total de 37 M€.
- **L'annuité de la dette** correspond au remboursement du capital et des intérêts (12,9 M€).
- Enfin, dans les **autres dépenses diverses (15,8 M€)**, peut être citée notamment l'attribution de compensation versée par la Ville à la Métropole (8,6 M€) dans le cadre de la mutualisation des moyens et de personnel et des transferts de charges vers la Métropole qui doivent être compensés.

³ Cumul des chapitres comptables 011 et 65 hors participations.

▪ Répartition des recettes réelles = 282,2 M€ au CA 2025



▪ Les **produits de la fiscalité directe locale**⁴ constituent la principale source de recettes de la Ville de Dijon, représentant **49,5%** des recettes réelles en 2025. Ils regroupent désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que les taxes d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants (THLV). En 2025, **l'ensemble des taux d'imposition est resté stable pour la neuvième année consécutive.**

▪ La Ville perçoit également **d'autres recettes fiscales indirectes**⁵ (10,6 % des recettes réelles en 2025), notamment :

- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ;
- le Fonds de compensation sur la taxe à valeur ajoutée (FCTVA) ;
- la dotation de solidarité communautaire (DSC) ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;
- le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

▪ L'Etat verse à la Ville **une Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) à hauteur de 27,4 M€ (soit 9,7% des recettes réelles de 2025).

▪ Les **subventions d'investissement et les participations** de fonctionnement représentent 8,3% des recettes réelles en 2025. Elles sont versées par différents partenaires de la Ville (Etat, Europe, Région, Département, CAF, Dijon Métropole, etc.)

▪ Les **produits des services et du patrimoine**⁶ représentent le cinquième poste de recettes. Ils comprennent notamment :

- les recettes des services à la population (restauration scolaire, crèches ; péri et extrascolaire, animations éducatives et sportives, entrées aux différents établissements sportifs, concessions funéraires, etc.) ;
- les redevances d'occupation du domaine public, versées par les opérateurs de réseaux (fibre optique, antennes sur les bâtiments municipaux) ;
- les redevances versées par les délégataires de service public (Multi accueils Roosevelt/Junot, le Tempo, le Palais des Congrès) ;
- les loyers versés par les occupants de bâtiments municipaux (associations, organismes, etc.).

⁴ Les produits de la fiscalité locale directe sont comptabilisés au chapitre 731.

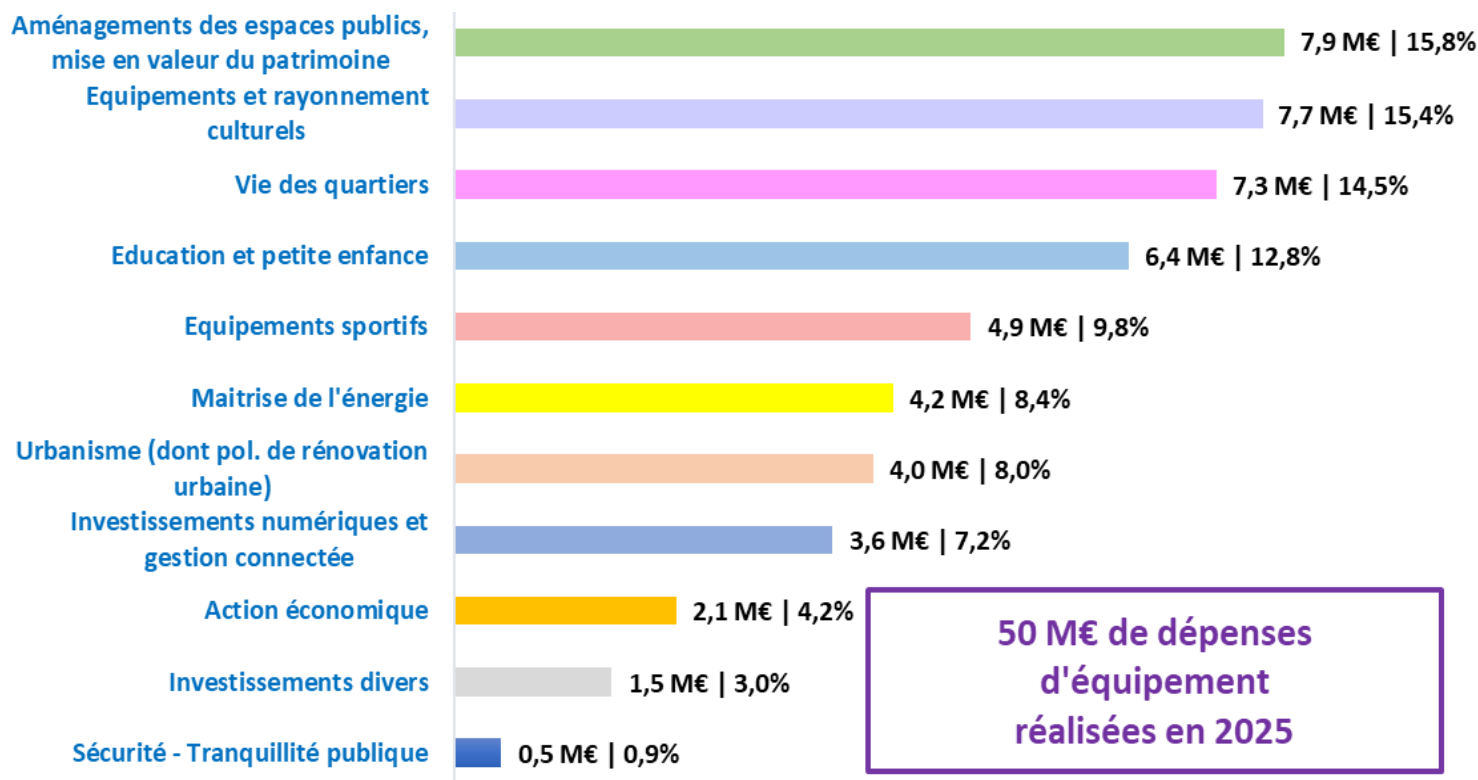
⁵ Les recettes fiscales indirectes sont comptabilisées aux chapitres 73 et 731 et pour le FCTVA au chapitre 10 en investissement.

⁶ Cumul des chapitres comptables 70 et 75.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025

En 2025, les dépenses d'équipement⁷ de la Ville de Dijon ont atteint **50 M€**, soit un niveau particulièrement soutenu (deuxième montant annuel le plus élevé depuis le début des années 2000).

1- RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR SECTEURS



Répartis par secteurs, les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

Aménagements des espaces publics et mise en valeur du patrimoine : 7,9 M€ (15,8 %)

Travaux d'entretien et d'aménagement des espaces publics (Jardin Port du Canal, fonds de concours pour la requalification de l'axe Monge/place Bossuet et de la rue Dauphine, mise en lumière de l'axe Place Darcy/ Place Saint Bernard), plantations d'espaces verts, d'arbres et installation de brumisateurs, etc.

Equipements et rayonnement culturels : 7,7 M€ (15,4 %)

Travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments culturels et à rayonnement culturel (Rénovation de la maison des Sœurs Tourières au Musée de la Vie Bourguignonne, études et travaux à la Bibliothèque Colette, travaux de rénovation du Grand Théâtre, etc.).

Vie des quartiers : 7,3 M€ (14,5 %)

Travaux de rénovation thermique (Maison des Associations), entretien des bâtiments des quartiers (Salle Camille Claudel, complexe des Marmuzots) et des locaux associatifs.

⁷ Les dépenses d'équipement correspondent au cumul des crédits mandatés aux chapitres budgétaires 20, 21, 23, 204.

Education et petite enfance : 6,4 M€ (12,8 %)

Rénovation du patrimoine scolaire et son adaptation aux enjeux climatiques avec l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 ». Rénovation et entretien des différents multi-accueils et de la restauration municipale.

Equipements sportifs : 4,9 M€ (9,8 %)

Rénovation et entretien des différents équipements sportifs de la Ville (Subvention d'équipement au Tennis Club Dijonnais pour la création d'un site unique de tennis, aménagement des vestiaires du Stade Trimolet, rénovation des vestiaires et de l'étanchéité de la couverture du Cossec de Fontaine d'Ouche, rénovation de la Base nautique du Lac Kir, etc.).

Maitrise de l'énergie : 4,2 M€ (8,4 %)

Travaux d'amélioration des systèmes énergétiques des bâtiments, pose de panneaux photovoltaïques (Projet RESPONSE H2020 à la Fontaine d'Ouche), acquisition de véhicules électriques et pose de bornes de recharge.

Urbanisme : 4 M€ (8 %)

Participations d'équilibre versées au concessionnaire d'aménagement des éco quartiers Arsenal et Jardin des Maraîchers, acquisitions foncières de voiries, bâtiments ou terrains (voiries à Arsenal, la maison des services publics « Trait d'Union » au Jardin des Maraichers, etc.)

Investissements numériques et gestion connectée de l'espace public : 3,6 M€ (7,2 %)

Mise en œuvre de la gestion connectée de l'espace public-OnDijon (vidéoprotection, éclairage public, sécurité et sureté des bâtiments, géolocalisation, bornes d'accès, etc.), acquisitions d'infrastructures informatiques, développement de solutions dématérialisées sur les appareils mobiles et de sites internet au services des habitants.

Action économique : 2,1 M€ (4,2 %)

Rénovation et travaux divers du Parc des Expositions et du Palais des Congrès, rénovation de locaux commerciaux appartenant à la Ville, travaux sur le camping (suite inondations) et création d'une aire de camping-car.

Sécurité et Tranquillité publique : 0,5 M€ (0,9 %)

Sécurisation des bâtiments (hors OnDijon) par la pose d'alarmes anti intrusion et rénovation des systèmes incendie dans différents bâtiments, acquisition de matériels de protection, d'armes et d'équipements pour la police municipale (gilets pare-balle, équipements cynophiles, etc.).

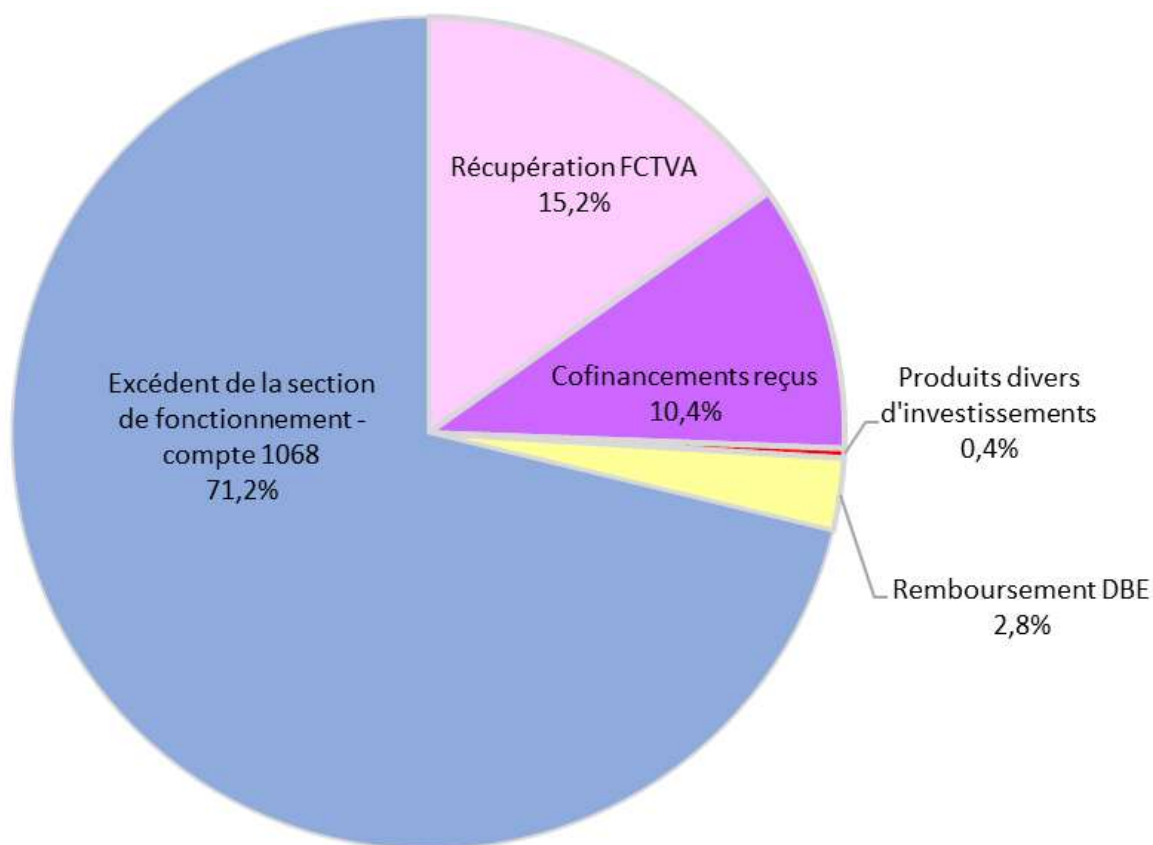
Au-delà des éléments synthétiques présentés ci-dessus, le programme d'investissement plus détaillé est consultable dans le rapport de présentation du compte administratif adressé aux élus membres du conseil municipal, mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Dijon après son adoption par l'assemblée délibérante.

2- FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

En 2025, la totalité du programme d'investissement de la Ville a été financée **sans recourir à l'emprunt**, au travers, essentiellement, de :

- la **perception du FCTVA**⁸ (7,9 M€), principale aide de l'État pour l'investissement local ;
- **5,4 M€ de cofinancements** obtenus auprès des partenaires (État, Région, Union européenne, agences sectorielles et autres organismes financeurs, etc.) ;
- le **remboursement d'une avance** en compte courant d'associés de la Société Publique locale Dijon Bourgogne Events - DBE (2 M€) ;
- la mobilisation partielle des **excédents des années précédentes** ;
- un niveau d'**épargne élevé** (38 M€) qui témoigne de la bonne santé financière de la collectivité et soutient sa capacité d'investissement.

Principales recettes d'investissement
Ville de Dijon – Budget principal
Compte administratif 2025



⁸ Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)